

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 1100-171

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 10 mai 2021, le Règlement numéro 1100-171 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter la zone Ra-31 à même la zone Rf-12, de modifier la limite sud de la zone Rb-134 et d'ajouter la zone Sa-15 à même les zones Rb-62 et Rb-134.

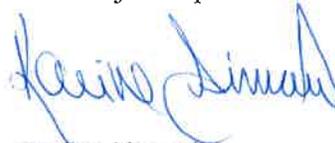
QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement 1100-171 le 27 avril 2021.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1100-171 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce onzième jour du mois de mai deux mille vingt et un.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate